



Le projet de centre de tri de la CAPA,

Une mauvaise solution au problème des déchets : ne répond pas à l'urgence, explosion des coûts pour l'utilisateur, gaspillage d'argent public, valorisation minimale des déchets.

Un projet de centre de tri « mixte »

En invoquant l'urgence de la crise des déchets et l'intérêt général, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) a voté le 30 mai 2017, avec le soutien annoncé de l'ensemble des acteurs (OEC, CTC, SYVADEC, CAB, ADEME, services de l'Etat) un projet de **Centre de Tri et de Valorisation des déchets (CTV)**, par une délibération qui permet à la fois le financement des études, alors que ces dernières sont déjà bien avancées (qui les a donc financées ?) **ET la réalisation des installations.**

Ce projet mixte prévoit de trier sur la même chaîne :

1. Les **déchets recyclables des ménages** issus des collectes sélectives et les déchets d'activité des entreprises de déchèteries, **ce qui est positif** car ce type d'installation n'existe pas encore pour le Sud de la Corse.
2. Et surtout les **ordures ménagères en mélange** non triées en amont (environ 400 kg par an et par habitant à la CAPA), qui contiennent 35 % d'eau provenant des biodéchets. Ce procédé de tri sur ordures brutes, est classiquement appelé tri ou traitement mécano biologique (TMB), ou encore, surtri, pré-tri, prétraitement ou tri préparation.

*Pour valoriser au mieux les déchets ménagers, réduire l'enfouissement, faire des économies, créer des emplois, la méthode qui donne les meilleurs résultats consiste, avant de tout mélanger, à **SEPARER** en amont dans les foyers, les bureaux, les entreprises, les **biodéchets humides (déchets de cuisine et de jardin, soit 1/3 de la poubelle) des emballages propres et secs : plastique, carton, papier, verre, métaux, qui sont acheminés et vendus dans les filières de recyclage. Cela évite d'extraire des matières premières pour fabriquer de nouveaux emballages ou autres produits et rapporte de l'argent. Les biodéchets triés à la source, sont transformés en compost de bonne qualité pour un moindre coût et valorisés en agriculture.***

Une usine de tri magique ?

Une usine de surtri mécanique reçoit tous les déchets en vrac, qui ont séjourné et fermenté dans les bacs, les bennes puis dans la fosse de réception de l'usine. Par divers procédés industriels : ouvre-sac, puis un grand « tambour perforé » rotatif, les déchets sont séparés par taille :

- les déchets fins organiques humides, alimentaires et autres, mélangés à des débris de petite taille de toute nature,
- tous les résidus solides de plus grande taille : plastiques, textiles, papiers, cartons, métaux, etc.

La première fraction « fine », polluée au contact des piles, médicaments, produits chimiques et souillée par divers débris est transformée en compost de très mauvaise qualité, inutilisable. A Ajaccio il est prévu de le sécher avant de l'envoyer en décharge. Les papiers, emballages, souillés par différents « jus », ne sont donc plus recyclables et constituent des refus de tri à enfouir.

Prétendre trier et valoriser des poubelles mélangées est aussi stupide que de vouloir séparer les blancs des jaunes d'œufs dans une omelette cuite ! **Les taux de valorisation des déchets avec ce type d'usine sont très mauvais et nécessitent toujours de grandes capacités d'enfouissement.**

Le TMB, coûteux, complexe et fragile (arrêts fréquents pour pannes, incendies) *, reconnu inefficace (60 à 70 % de refus de tri enfouis ou incinérés, moins de 1% de valorisation des métaux) n'est plus soutenu par les aides publiques de l'ADEME (Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Énergie).

La Loi de Transition Énergétique (LTECV, Août 2015) fixe comme objectif la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs d'ici 2025 et précise qu'à cette date, chaque citoyen devra bénéficier "d'une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures résiduelles".

Le procédé de tri mécano biologique est ainsi devenu obsolète et le développement de nouvelles installations "doit être évité" dit encore la Loi, car elles ne sont plus adaptées à cette nouvelle politique de prévention et de gestion des déchets.

*Exemple parmi d'autres : l'usine **d'Angers** a fermé ses portes en juillet 2015, 4 ans après sa mise en service et une série de problèmes liés à la qualité du compost, à la santé des salariés et aux nuisances pour le voisinage : **c'est un échec industriel, financier et politique...**

Mais les industriels, qui proposaient ces usines comme alternative à l'incinération, ont une autre idée : en séchant et broyant les résidus solides on produit des **Combustibles Solides de Récupération (CSR)**. C'est le nouveau Tri Valorisation Matière et Energie (TVME) ! Une seule usine en France est en expérimentation, avec des avis réservés. Même si la CAPA affirme qu'il n'est pas question « aujourd'hui » d'incinération, ne soyons pas dupes sur ce qui se profile... une fois l'outil en place, il faudra le faire évoluer.

Le seul moyen de se débarrasser des CSR est soit de les enfouir, soit de les envoyer dans des cimenteries, qui font payer aux collectivités locales jusqu'à 40€/tonne pour les brûler. Le mélange brûlé est plus polluant que le fioul lourd. Sachant qu'il n'y a pas de cimenteries en Corse, quel coût pour cette opération ?

Le coût d'investissement d'une telle usine est infiniment plus lourd que l'achat de bacs spécifiques et l'organisation de la collecte séparée des biodéchets. Le coût d'exploitation est bien plus élevé (environ 100 €/tonne) que celui du renouvellement et d'entretien des bacs de collecte. Le coût de traitement des biodéchets par compostage (30 à 60 €/tonne) est bien moindre que l'enfouissement (100 à 150 €/tonne).

La seule justification d'un TMB est de conserver une collecte des ordures ménagères en vrac, pour soi-disant éviter une contrainte aux citoyens. Cela permet surtout de rémunérer les transporteurs et les exploitants de l'usine avec les tonnages maximum de déchets non triés, y compris l'eau des biodéchets, qui s'évapore ensuite !

L'économie évidente pour les citoyens est le tri et la collecte séparée des biodéchets. En France six millions d'habitants trient déjà leurs biodéchets à la source. Les collectivités l'ayant mise en place ne constatent pas de surcoût significatif de cette collecte, en prenant en compte la collecte séparée de tous flux confondus et l'optimisation des fréquences de collecte (source ADEME).

Le projet de la CAPA ne respecte pas le Plan d'Action de la CTC

Le Plan d'Action de la CTC, voté le 27 mai 2016, décline l'essentiel de la démarche Zeru Frazu. **C'est seulement pour la période d'urgence**, dans les six dernières pages, qu'il préconise **des solutions techniques provisoires** pour diminuer la quantité et les nuisances des déchets envoyés en décharge : location pour une durée limitée **d'installations provisoires de surtri mécanisé (TMB)** des ordures ménagères résiduelles.

Les risques de ces installations provisoires sont très précisément pointés. Extraits du Plan d'Action, p. 66 :

- « **Risque de pérennisation qui amènerait à considérer ces unités comme des méthodes définitives de traitement** »,
- « **Risque d'un « appel d'air » qui inciterait les collectivités à favoriser ces systèmes de traitement au détriment du tri à la source, seul moyen de mettre en place une gestion saine et économique des déchets** ».
- « **Il est clair que les unités légères de surtri sont préconisées comme une réponse d'urgence à une situation de crise et non comme une réponse pertinente à moyen/long terme.** »

Le projet de la CAPA, frein au recyclage, augmente inutilement les coûts de traitement

Cette politique de tri sur ordures en mélange, suivie également par le Syvadec et la CAB en Haute Corse, aura pour notre région un effet désastreux sur le tri à la source et sur les coûts imputés au contribuable, au bénéfice des **grands opérateurs nationaux/internationaux du déchet. Le surdimensionnement, nécessaire pour des questions de rentabilité, augmente encore l'addition.** Capacité de l'usine : 44 000 tonnes annuelles pour 125 000 habitants, soit 352 kg /hab (Cf. note Vendée). Les collectivités pionnières qui ont déjà engagé des actions de tri à la source et de traitement séparé des biodéchets, subiront la mutualisation de coûts très lourds pendant 20 ou 30 ans (coût du traitement par l'usine + coût de l'enfouissement). D'autres collectivités vont renoncer à rendre le tri efficace. L'immobilisme observé à organiser un tri efficace et à réduire les déchets depuis la crise de 2015 est-il une façon de garder le gisement suffisant pour justifier l'usine de tri sur ordures brutes ? En comparant avec la capacité des usines vendéennes, il est clair que la Corse restera la mauvaise élève du tri pour longtemps !

La **Vendée (85)**, choisie par l'ADEME de Corse et l'OEC pour son expérience sur la tarification incitative et pour un voyage d'études d'élus et techniciens de Corse, n'a pas de collectes séparées des biodéchets. Elle dispose de deux TMB depuis fin 2011, pour une population d'environ 662 000 habitants, capacité totale 91 000 tonnes (136 kg/hab), exploités respectivement par Veolia et Urbaser. Pour 2014 : taux de valorisation (ferraille) 0.45 et 0.98 %, compost 18,5 et 22,67 %, refus 54,23 % et 63 %. Pour tenter de trouver un débouché à ces refus, le syndicat Trivalis va encore investir dans une unité de préparation de combustibles solides de récupération (CSR). Coût supplémentaire pour brûler au lieu de recycler...

Exemple du SMICTOM des Pays de Vilaine (35) : réduction de 60 % du tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMR) entre 2012 et 2014 en mettant en place d'une façon quasi-simultanée la collecte séparée des biodéchets et la redevance incitative.

A l'inverse du TMB, les démarches ambitieuses et volontaristes de réduction des déchets, basées sur le tri à la source des biodéchets, la tarification incitative et l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, associations, entreprises, professionnels du tourisme...) ont fait leurs preuves, en réduisant les déchets résiduels à moins de 100 kg/habitant/an, notamment en Italie et au Pays Basque espagnol, sur des territoires parfois similaires à celui de la Corse.

Le SYVADEC déclare avoir l'ambition de réduire de 50% les déchets enfouis d'ici 2020. Souhaitons que cette ambition se traduise rapidement par des mesures concrètes, loin des fausses solutions offertes par les partisans du TMB !

Comment prétendre favoriser simultanément un tri efficace en amont et alimenter une telle filière, qui concurrence directement le recyclage. C'est incompatible ! Les fonds du Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) seraient bien mieux utilisés à financer de classiques centres de tri sur déchets « propres et secs », des plateformes ou usines de compostage, que savent très bien réaliser les grands opérateurs.

La justification de son projet par la CAPA repose sur des arguments mensongers

- Il faudrait des années pour que les habitants se mettent à trier. **NON !**

Actuellement tout semble fait pour que le tri ne marche pas, voire régresse, en particulier dans les agglomérations (peu de points d'apport volontaire, mal ramassés). La population est en attente d'un projet pour réduire et traiter efficacement nos déchets, par une autre organisation du tri et de la collecte, car la solution passe par là !

- L'urgence de la crise de l'enfouissement nous imposerait cette solution. **NON !** Une usine qui sera opérationnelle dans 4 ou 5 ans ne résoudra pas le problème actuel dû à la saturation des centres d'enfouissement. Que va-t-il se passer cette année et les années suivantes ? L'issue envisagée est l'expédition des ordures ménagères sur le continent : coûts de transport supplémentaires et coûts croissants d'enfouissement ou d'incinération. Alors que les solutions simples et efficaces de réduction peuvent être appliquées immédiatement !

- Il serait conforme à la démarche Zero Waste, Zéro Déchet, présentée en avril lors de ses conférences en Corse par le Pr Paul Connett (initiateur de cette solution dès 1980, diffusée aux USA et sur tous les continents). **NON !**

Cela relève de la désinformation. Cette démarche en 10 étapes ne fait appel au surtri qu'à la 8^e étape, lorsque tout a été mis en œuvre pour réduire et trier au maximum. A San Francisco, avec une collecte séparée des 3 flux (biodéchets, recyclables, résiduel) 80 % des déchets sont recyclés et compostés.

Zeru Frazu informe et sensibilise sur les solutions. Nos demandes de rencontre et de débat au sein de la CAPA en présence d'experts, sont restées lettres mortes. Le vote de ce projet sans débat interne sur les aspects techniques et financiers aurait-il été influencé par le poids des lobbies et pour éviter de se conformer à la loi ?

Tout ceci est inacceptable au nom d'une saine gestion des deniers publics, de la santé et des conséquences pour l'environnement, y compris le réchauffement climatique. Cette politique engage la Corse sur la voie d'une valorisation minimum de ses déchets et de l'augmentation des coûts pour les citoyens. C'est un fiasco annoncé ...

Vidéos des conférences organisées par Zeru Frazu :

- Janvier 2016 : Rossano Ercolini

<https://www.youtube.com/watch?v=yi6DFC5uY4k>

(sous titres en français cliquer sur la 1ère icône, en bas à droite)

- Avril 2017 : Paul Connett (60 mn) et Jacques Muller (20 minutes)

<https://www.youtube.com/watch?v=LhHF5i9QGm4>

Les dix étapes de Paul Connett vers une société Zero Déchet

1. Tri à la source
2. Systèmes de collecte en porte-à-porte de tous les flux séparés
3. Compostage
4. Recyclage
5. Réutilisation, réparation et déconstruction
6. Initiatives de réduction des déchets
7. Incitations économiques (tarification incitative)
8. Tri des déchets résiduels et instituts de recherche
9. Meilleur design industriel
10. Décharges provisoires

Billet ADEME mai 2017 sur le tri à la source des biodéchets

<http://presse.ademe.fr/2017/05/biodechets-collectivites-comment-reussir-la-mise-en-oeuvre-du-tri-a-la-source.html>